



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 1^{er} décembre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Line Trudel, assistante-greffière
M^e Marcel Laroche, assistant-greffier

Est absent: Monsieur le conseiller Patrick Huot

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2008-1143 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} décembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1144 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 et de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 19 novembre 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre Blouin,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 et de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 19 novembre 2008, tel qu'ils ont été rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 18 novembre 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 novembre 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 4 novembre 2008.
- Dépôt du rapport annuel 2008 du Bureau de l'ombudsman, en date du 24 novembre 2008.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Guy Labbé, en date du 25 novembre 2008, relative au Métrobus.

- Dépôt, par monsieur le conseiller André Demers, d'une lettre en date du 28 novembre 2008, relative au rapport, au conseil municipal, sur le mandat confié à la Commission consultative sur l'aménagement du territoire et les transports sur les expériences canadiennes de limitations de la vitesse à 40 km/h dans les quartiers résidentiels - résolution numéro CV-2007-0998.
- Dépôt de la résolution numéro 08-CA-43 du conseil de quartier Maizerets, en date du 26 novembre 2008, relative à la circulation du trafic lourd sur le boulevard Henri-Bourassa.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyé par madame la conseillère Lisette Lepage, demande de suspendre l'application d'une règle de procédure, afin de permettre aux élus qui désirent s'exprimer, de rester assis au lieu d'être debout. Conformément aux dispositions de l'article 31 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, les membres du conseil consentent unanimement à cette proposition. Il est 17 h 05.

- Monsieur le conseiller André Demers fait référence et dépose à nouveau la lettre, en date du 28 novembre 2008, relative au rapport, au conseil municipal, sur le mandat confié à la Commission consultative sur l'aménagement du territoire et les transports sur les expériences canadiennes de limitations de la vitesse à 40 km/h dans les quartiers résidentiels - résolution numéro CV-2007-0998, laquelle fut inscrite sous « Communications écrites au conseil ».

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Louise Bédard de « Les Immeubles Charlevoix Courtiers inc. », d'un document intitulé : « *Réponse à la stratégie de développement et de gestion des établissements d'hébergement touristique du Vieux-Québec* ».

Prolongation de la période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 15.

- Dépôt, par madame Carole St-Amand, d'une carte relative au positionnement de l'aréna Gilles-Tremblay.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux dépose un avis de proposition relatif au déneigement du trottoir situé sur la rue Terrasse-Cadieux.
- Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt dépose un avis de proposition relatif au déneigement de l'un des deux (2) trottoirs de la rue Rochette, entre les rues de la Somme et Géronce-Gariépy.
- Monsieur le conseiller Steeve Verret dépose un avis de proposition relatif à l'établissement d'un plan et d'une offre de service pour la mise en valeur récréo-touristique du parc linéaire de la rivière Saint-Charles.

CV-2008-1145 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 - Déneigement des trottoirs des rues Eymard et de Callières - TP2008-070 (Ra-1434)

Demande de retrait de ce dossier

Monsieur le conseiller François Picard, appuyé par monsieur le conseiller Richard Côté, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Après discussion, le vote est demandé.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perreault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 16

Contre : 18

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2008-1146 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 - Déneigement des trottoirs des rues Eymard et de Callières

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre Blouin,

appuyé par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter partiellement l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 et de maintenir temporairement, pour l'hiver 2008–2009, le déneigement des trottoirs des deux (2) cotés pour les rues Eymard et de Callières, d'ici à ce qu'un rapport d'analyse de circulation sur ces rues permette de réévaluer le déneigement des trottoirs en fonction de la politique de déneigement, pour les saisons hivernales subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1147 Félicitations au club de football du Rouge et Or de l'Université Laval qui a remporté la Coupe Vanier le 22 novembre 2008, à Hamilton en Ontario.

Attendu que les joueurs du club de football du Rouge et Or de l'Université Laval représentent un modèle positif pour la population de la ville de Québec et de sa région;

Attendu que la présence d'une équipe de football universitaire, dont la population est fière, renforce le sentiment d'appartenance à la ville;

Attendu que la victoire de la Coupe Vanier, par une équipe de Québec, contribue au rayonnement de la ville dans l'ensemble du Québec et du Canada;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations au club de football du Rouge et Or de l'Université Laval pour avoir remporté la Coupe Vanier le 22 novembre 2008, à Hamilton en Ontario.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1148 Félicitations aux lauréats 2008 des Prix d'excellence des arts et de la culture et à monsieur Darren Lowe, qui a remporté le Prix de la fondation de l'Orchestre symphonique de Québec et le Prix de l'Institut canadien de Québec

Attendu que les noms des vingt (20) lauréats de la 22^e édition des Prix d'excellence des arts et de la culture ont été dévoilés le 18 novembre dernier, à l'hôtel de ville de Québec;

Attendu que les Prix d'excellence des arts et de la culture est l'unique événement qui récompense le travail des artistes et des artisans de la culture dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches;

Attendu que ces distinctions permettent de faire connaître les oeuvres et le travail des artistes et des artisans de notre région;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Létourneau,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations aux lauréats 2008 des Prix d'excellence des arts et de la culture et plus particulièrement à monsieur Darren Lowe, violoniste et professeur, qui a remporté le Prix de la fondation de l'Orchestre symphonique de Québec et le Prix de l'Institut canadien de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1149 Appui aux démarches de la lutte contre le sida

Attendu que la Journée mondiale de la lutte contre le sida a lieu aujourd'hui, le 1^{er} décembre 2008;

Attendu que cette maladie tue encore des millions de personnes à chaque année et qu'elle prive de leurs parents plus de 15 millions d'enfants dans le monde;

Attendu que face à cette tragédie, les organisateurs de la Journée mondiale de la lutte contre le sida lancent un appel aux gouvernements afin qu'ils donnent suite à leurs promesses de traitement universel, de prévention, de soins et de soutien pour les personnes souffrant de cette maladie;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre Maheux,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu que la Ville de Québec appuie les démarches des organisateurs de la Journée mondiale de la lutte contre le sida envers les gouvernements, afin qu'ils donnent suite à leurs promesses.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1150 Félicitations à monsieur Jacques Grantham et à son équipe de la Division foresterie urbaine et de l'horticulture du Service de l'environnement, pour la mise en oeuvre des aménagements floraux du 400^e anniversaire de la Ville

Attendu que la Ville de Québec est reconnue dans le monde horticole comme étant un chef de file;

Attendu que le Service de l'environnement de la Ville a été mandaté, en 2006, pour élaborer un plan de décoration florale pouvant rejoindre les commerçants, la population et l'industrie horticole de la région de Québec, dans le cadre des Fêtes du 400^e anniversaire;

Attendu que la Ville de Québec a mis sur pied une équipe multidisciplinaire, à la fin de l'année 2006, pour identifier les projets mobilisateurs en horticulture ornementale;

Attendu qu'une dizaine de personnes, provenant des Services de l'environnement, des communications et des approvisionnements, formaient ce comité;

Attendu que le projet de *décoration florale 2008* de la Ville a créé un

embellissement floral emblématique des Fêtes à la grandeur du territoire;

Attendu le succès populaire obtenu au cours de l'été 2008 pour toutes les créations en horticulture;

Attendu que le 19 novembre dernier, le Service de l'environnement de la Ville de Québec a reçu le Prix du Ministre en horticulture ornementale pour le projet *Décoration florale 2008*, réalisé à l'occasion des Fêtes du 400^e anniversaire;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de souligner l'implication et le travail de la Division foresterie urbaine et de l'horticulture du Service de l'environnement à ce grand projet du 400^e anniversaire de la Ville et de féliciter ceux et celles, notamment l'équipe de monsieur Jacques Grantham, qui ont contribué à la mise en oeuvre de ces aménagements floraux exceptionnels, qui ont marqué notre fierté durant cette période de festivités.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1151 Félicitations à la Commission de la Capitale nationale et à ses collaborateurs pour les prix remportés lors de la réalisation du projet de la Promenade Samuel-de-Champlain

Attendu que pour souligner le 400^e anniversaire de fondation de la Ville de Québec, le gouvernement du Québec a fait don, à sa capitale, de la Promenade Samuel-de-Champlain;

Attendu que la Commission de la Capitale nationale du Québec, désignée maître d'oeuvre du projet, a confié la réalisation de la Promenade Samuel-de-Champlain à un consortium formé des firmes Daoust Lestage inc., Williams Asselin Ackaoui et Option aménagement;

Attendu que ce consortium a été coordonné par le designer urbain et urbaniste Réal Lestage, auquel s'est greffé le consortium Genivar/SNC Lavallin pour l'ingénierie ainsi que de nombreux autres partenaires professionnels;

Attendu que la Promenade Samuel-de-Champlain s'est méritée pas moins de trois (3) prix majeurs, lors de la 18^e édition du prestigieux concours canadien Design Exchange Awards (DXA) tenue à Toronto, le 25 novembre dernier;

Attendu que la Promenade Samuel-de-Champlain a remporté les premiers prix dans les catégories « Architecture commerciale » et « Design urbain », en plus de rafler le prix d'excellence dans la catégorie « Architecture du paysage » pour ses jardins de la station des Quais;

Attendu que ces distinctions permettront à la Promenade Samuel-de-Champlain de figurer dans la prochaine édition du magazine Canadian Business, qui rejoint plus d'un million de lecteurs et qu'en plus, la Promenade Samuel-de-Champlain sera favorite lors d'une exposition itinérante qui voyagera au Canada et à l'étranger;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de féliciter la Commission de la Capitale nationale pour ces importantes récompenses ainsi que tous les collaborateurs impliqués, qui ont oeuvré à la réalisation de ce magnifique projet qui fait la fierté de la population de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1152 Demande de délai additionnel jusqu'au 19 janvier 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 - Projet de lien cyclable entre la Cité universitaire et le Vieux-Québec - DG2008-143 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 19 janvier 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008, concernant l'obtention d'une analyse comparative des coûts, des avantages et des inconvénients du projet de lien cyclable entre la Cité universitaire et le Vieux-Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1153 Demande de délai additionnel jusqu'au 15 décembre 2008 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 - « Programme - Vacances-été » - DG2008-144 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 15 décembre 2008, pour la production d'une recommandation concernant l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008, relativement au niveau de services que la Ville de Québec veut offrir à la population, dans le cadre de son « Programme Vacances-Été » et ainsi lui permettre d'ajuster ses tarifs, en mandatant la Commission des loisirs, sports et vie communautaire pour faire une consultation publique auprès de la population, des commissions scolaires et des conseils de quartier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1154 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Engagement de crédit relatif à la cession du contrat pour effectuer la vidange de puisards - Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009 (VQ-38326) - AP2008-544 (Ra-1433)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à la cession du contrat pour la vidange de puisards de rues (VQ-38326), de « Veolia ES Services d'assainissement inc. » à « Veolia ES Canada Services industriels inc. », au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009, conformément aux conditions stipulées au devis et aux prix de la soumission du cédant en date du 20 avril 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1155 Modification de la résolution numéro CV-2007-0512 relative aux services municipaux rendus sur les rues privées - TP2008-055 (Ra-1433)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2007-0512, adoptée par le conseil de la ville le 22 mai 2007, en remplaçant l'« annexe 1 » de celle-ci par l'« annexe 1 - Révision 1 » jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1156 Mandat pour la vente aux enchères de véhicules et de machinerie pour une période de douze (12) mois - AP2008-534 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le Service des approvisionnements à confier au besoin, à « Ritchie Bros. », la vente de véhicules et de machinerie pour une période de douze (12) mois.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1157 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif à la cession du contrat pour effectuer la vidange de puisards - Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009 (VQ-38326) - AP2008-542 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la ville, suite à la cession du contrat pour la vidange de puisards de rues (VQ-38326), de « Veolia ES Services d'assainissement inc. » à « Veolia ES Canada Services industriels inc. », au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009, conformément aux conditions stipulées au devis et aux prix de la soumission du cédant en date du 20 avril 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1158 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif à la cession du contrat pour effectuer la vidange de puisards - Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009 (VQ-38326) - AP2008-543 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la ville, suite à la cession du contrat pour la vidange de puisards de rues (VQ-38326), de « Veolia ES Services d'assainissement inc. » à « Veolia ES Canada Services industriels inc. », au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009, conformément aux conditions stipulées au devis et aux prix de la soumission du cédant en date du 20 avril 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1159 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif à la cession du contrat pour effectuer la vidange de puisards - Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009 (VQ-38326) - AP2008-546 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la ville, suite à la cession du contrat pour la vidange de puisards de rues (VQ-38326), de « Veolia ES Services d'assainissement inc. » à « Veolia ES Canada Services industriels inc. », au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009, conformément aux conditions stipulées au devis et aux prix de la soumission du cédant en date du 20 avril 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1160 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif à la cession du contrat pour effectuer la vidange de puisards - Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009 (VQ-38326) - AP2008-548 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la ville, suite à la cession du contrat pour la vidange de puisards de rues (VQ-38326), de « Veolia ES Services d'assainissement inc. » à « Veolia ES Canada Services industriels inc. », au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009, conformément aux conditions stipulées au devis et aux prix de la soumission du cédant en date du 20 avril 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1161 Adjudication d'un contrat relatif aux services de remorquage et de dépannage de véhicules pour l'entretien de la voie publique - Période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2011 (VQ-40609) - Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat au même effet et pour la même période - AP2008-555 (Ra-1434)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à « Service de dépannage Bélanger inc. », aux fins de sa compétence sur son réseau artériel, le contrat pour la fourniture de services de remorquage et de dépannage de véhicules pour l'entretien de la voie publique, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au

31 octobre 2011;

- 2° d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la ville en vue d'adjuger, à « Service de dépannage Bélanger inc. », aux fins de la compétence du conseil d'arrondissement La Cité sur les rues et les routes qui sont de sa responsabilité, le contrat au même effet et pour la même période;

le tout conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40609 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 2 octobre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2011 par les autorités compétentes.

Il est également résolu d'autoriser le Service des travaux publics des arrondissements La Cité et Limoilou à recourir aux services de remorquage, au fur et à mesure des besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1162 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables, des résidus verts, des déchets encombrants et des résidus alimentaires - Période du 1^{er} décembre 2008 au 31 décembre 2011 (VQ-40644) - AP2008-557 (CT-2174354) — (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la ville en vue de l'adjudication, à « Gaudreau Environnement inc. », du contrat pour la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables, des résidus verts, des déchets encombrants et des résidus alimentaires dans l'arrondissement Charlesbourg, pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 31 décembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40644 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 10 septembre 2008, conditionnellement à l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités comptéentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1163 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit - Répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues - Saisons 2008-2009 et 2009-2010 (VQ-40764) - AP2008-563 (Ra-1434)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la ville, relativement à l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour effectuer les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues, au cours des saisons 2008–2009 et 2009–2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes;
- 2° la Division des travaux publics de l'arrondissement La Cité à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs horaires soumissionnés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1164 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit - Répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues - Saisons 2008-2009 et 2009-2010 (VQ-40764) - AP2008-566 (Ra-1434)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la ville, relativement à l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour effectuer les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues, au cours des saisons 2008–2009 et 2009–2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1165 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour le déneigement des bornes d'incendie et des contenants pour l'apport volontaire - Saisons 2008-2009 et 2009-2010 (VQ-40807) - AP2008-568 (C.T. 2174750) — (Ra-1434)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la ville relativement à l'adjudication, à « Construction Paveton inc. », du contrat en vue d'effectuer le déneigement des bornes d'incendie et des contenants pour l'apport volontaire de l'arrondissement Charlesbourg, au cours des saisons 2008–2009 et 2009–2010, pour un montant total de 212 035,69 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40807 et à sa soumission en date du 27 octobre 2008, répartie comme suit :

- Lot 1 : pour un montant de 54 439,61 \$
- Lot 2 : pour un montant de 52 238,55 \$
- Lot 3 : pour un montant de 48 863,59 \$
- Lot 4 : pour un montant de 56 493,94 \$

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1166 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour le déneigement des stationnements et des accès aux bâtiments - Période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40803) - AP2008-574 (CT-2174562) — (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la ville en vue de l'adjudication, à « Reboisement les cent frontières inc. », du contrat pour le déneigement des stationnements et des accès aux bâtiments dans l'arrondissement Les Rivières, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, pour un montant de 145 118,49 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40803 et à sa soumission en date du 17 octobre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1167 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de chaux hydratée en vrac, au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010 (VQ-40809) - AP2008-584 (CT-2173245) — (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Graymond (Qc) inc. », le contrat pour la fourniture et la livraison de chaux hydratée, au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010, au prix unitaire de 313,70 \$ la tonne métrique excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40809 et à sa soumission en date du 20 octobre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1168 Autorisation, au personnel de « Services McKinnon inc. (Agence de sécurité Belley) », pour agir à titre d'agents de stationnement durant les opérations de déneigement et de nettoyage printanier - Saison hivernale 2008–2009 et balayage printanier 2009 - Arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles, Laurentien, La Cité et Limoilou (VQ-40733) - AP2008-606 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser le personnel de « Services McKinnon inc. (Agence de sécurité Belley) » à agir à titre d'agents de stationnement, durant les opérations de déneigement et de nettoyage printanier de la Division des travaux publics des arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles, Laurentien, La Cité et Limoilou, pour la saison hivernale 2008–2009 ainsi que le balayage printanier 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1169 Conclusion d'une convention triennale d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « La Manifestation Internationale d'Art de Québec », dans le cadre du projet « Culture sur mesure », pour les années 2009, 2010 et 2011 et versement d'une subvention de 10 000 \$ pour le gagnant du concours - CU2008-107 (CT-CU2008-107) — (Ra-1434)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention triennale d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « La Manifestation internationale d'art de Québec », en vue de lui confier la gestion du véhicule Arts Visuels, pour les années 2009, 2010 et 2011;
- 2° de verser une subvention de 10 000 \$ excluant les taxes, à « La Manifestation internationale d'art de Québec », en tant que gagnant du concours « Culture sur mesure » pour la transformation, le mode de fonctionnement et l'animation du véhicule Arts Visuels.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1170 Attribution d'un odonyme - « Rue du Douvain » - District électoral de Saint-Michel - Arrondissement Beauport - CU2008-110 (Ra-1434)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme : « Rue du Douvain ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1171 Changement de la dénomination - « Aréna Les Saules », située au 2650, avenue d'Alembert pour « Aréna Gaétan-Duchesne », en mémoire de monsieur Gaétan Duchesne - Arrondissement Les Rivières - CU2008-112 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de modifier le nom de l'« Aréna Les Saules », située au 2650, avenue d'Alembert pour « Aréna Gaétan-Duchesne », en mémoire de monsieur Gaétan Duchesne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1172 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Plasti-Bac inc. », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-097 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « Plasti-Bac inc. », dont copie est jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie approximative de huit-mille-deux-cent-vingt-cinq mètres carrés et six dixièmes (8 225,6 m²) et désigné comme étant une partie du lot 3 315 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro 4 241 450 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 177 097,17 \$, dont un acompte de 17 709,72 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1173 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « 9197-3511 Québec inc. (Transmission Charlesbourg) », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-138 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « 9197-3511 Québec inc. (Transmission Charlesbourg) », dont copie est jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, d'une superficie approximative de trois-mille-quatre-cent-soixante-sept mètres carrés (3 467 m²) et désigné comme étant une partie du lot 3 583 689, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 241 445 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 74 644,51 \$, dont un acompte de 7 464,45 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1174 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Les entreprises Jean-Jacques Lachance inc. », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-141 (Ra-1434)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « Les entreprises

Jean-Jacques Lachance inc », dont copie est jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, d'une superficie approximative de trois-mille-cent-dix mètres carrés (3 110 m²) et désigné comme étant une partie du lot 3 583 689, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 302 046 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 66 958,30 \$, dont un acompte de 6 695,83 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1175 Approbation de la mise à jour de la grille de prix de vente des terrains industriels municipaux - DE2008-148 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver la nouvelle grille de prix de vente des terrains industriels municipaux, telle que proposée et dont copie est jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1176 Prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 90 000 000 \$, effectué le 12 novembre 2008 - FN2008-081 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte des conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 90 000 000 \$, en date du 26 novembre 2008, avec une échéance moyenne de trois (3) ans et huit (8) mois, pour un coût d'emprunt de 4,48598 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1177 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la ville, d'une partie du lot 1 411 622 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - GI2008-128 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue du Manoir-Atkinson, constituée d'une partie du lot 1 411 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (27,7 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 310 443 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1178 Entente de collaboration entre la Ville de Québec et divers partenaires pour un service d'information et de référencement en recrutement de personnel hors région de Québec - RI2008-046 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

1° d'entériner l'entente de collaboration entre la Ville de Québec et les partenaires mentionnés ci-dessous, pour un service d'information et de référencement en recrutement de personnel hors région de Québec, aux conditions mentionnées dans l'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel :

- Immigration Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est-du-Québec
- Emploi-Québec - Direction régionale Capitale-Nationale
- Chambre de commerce de Québec
- Pôle Québec Chaudière-Appalaches;

2° de désigner le Commissariat aux relations internationales et à l'immigration en charge de la mise en oeuvre de cette entente pour la Ville de Québec;

3° d'autoriser la commissaire générale à signer cette entente et tout autre document requis pour donner plein et entier effet au présent dossier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1179 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la participation de l'Office du tourisme de Québec à certaines activités de promotion, au cours de l'année 2009 - OT2008-019 (Ra-1433)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la participation de l'Office du tourisme de Québec aux activités de promotion suivantes :

- Travel Media Association of Canada (TMAC), du 3 au 6 février 2009, pour un montant de 787,50 \$;
- Educational Travel Conference (ETC), du 17 au 21 février 2009, pour un montant de 1 453 \$ US;
- American Bus Association (ABA), du 7 au 13 février 2009, pour un montant de 1 195 \$ US;
- Société canadienne des directeurs d'association (SCDA Tête-à-Tête), du 11 au 13 février 2009, pour un montant de 603,75 \$;

et ce, dans l'attente de l'approbation du calendrier de promotion et de ventes, au cours de l'année 2009, le tout sans frais pour le budget de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1180 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette, au cours de la saison hivernale 2008-2009 - TP2008-066 (CT-2173621, CT-2173623) — (Ra-1433)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette, au cours de la saison hivernale 2008-2009, moyennant la somme forfaitaire de 166 000 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1181 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au cours de la saison hivernale 2008-2009 - TP2008-067 (CT-2173611, CT-2173615) — (Ra-1433)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au cours de la saison hivernale 2008-2009, moyennant la somme forfaitaire de 188 067,25 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1182 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement au lot 1 312 954 compris dans la zone C-C8, Règlement n° 83-2008, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-250 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement au lot 1 312 954 compris dans la zone C-C8, Règlement n° 83-2008, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1183 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles relatives au stationnement sur le réseau artériel concernant le nouveau parcours métrobus 802 - Arrondissements Limoilou et La Cité - AT2008-311 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement, nécessaires à l'implantation du nouveau parcours 802 sur la rue Eugène-Lamontagne (annexe 1) et des voies à l'usage exclusif aux autobus sur la rue Marie-de-l'Incarnation (annexe 2) et la côte de la Pente-Douce (annexe 3), tel que détaillé dans les annexes jointes au sommaire décisionnel, en apportant la modification cléricale suivante à l'annexe 2 en rapport avec le tronçon « Saint-Vallier ouest à Saint-Bernard (60 m) », côté ouest, par le retrait du mot « relocalisé », dans la colonne « commentaire ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1184 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour les services de remorquage et de dépannage de véhicules - Période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2011 (VQ-40611) - AP2008-541 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de services de remorquage et de dépannage de véhicules, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2011, aux fins de la compétence du conseil d'agglomération de la Ville de Québec sur le réseau artériel et des articles 209.1 et suivants du *Code de la sécurité routière*, à :

- « Service de dépannage Bélanger inc. », pour les arrondissements La Cité et Limoilou;
- « Larouche Remorquage inc. », pour les arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40611 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1185 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le répertoire de fournisseurs ayant soumissionné pour les services de remorquage de véhicules lourds (6 500 kg et plus) - Période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2010 (VQ-40674) - AP2008-595 (CT-AP2008-595) — (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour l'ensemble de la Ville, relativement aux services de remorquage de véhicules lourds (6 500 kg et plus), au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40674, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation à chacun des ateliers du Service des équipements motorisés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre de classement des fournisseurs.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1186 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 90 000 000 \$, effectué le 12 novembre 2008 - FN2008-081 (Ra-1434)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 90 000 000 \$, en date du 26 novembre 2008, avec une échéance moyenne de trois (3) ans et huit (8) mois, pour un coût d'emprunt de 4,48598 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1187 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 027 443 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 410 - AT2008-262 (Ra-1434)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 027 443 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 410.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1188 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 3 424 331, 3 560 013, 3 560 014, 3 560 015, 3 560 016, 3 560 017 et 3 614 777 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 411 - AT2008-280 (Ra-1434)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 3 424 331, 3 560 013, 3 560 014, 3 560 015, 3 560 016, 3 560 017 et 3 614 777 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 411.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1189 **Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif à la conclusion d'un bail à intervenir entre la Ville de Québec et « Sa Majesté la Reine du Chef du Canada », relativement à la location d'une partie du lot 1 213 727 du cadastre du Québec, connu comme étant une partie du parc de l'Esplanade - Virement de fonds - Versement d'un montant de 434 568,75 \$ au « Receveur général du Canada » - A1LS2008-074 (CT-A1LS2008-074) — (Ra-1433)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'autoriser :

1° l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à la

conclusion d'un bail en vertu duquel « Sa Majesté la Reine du Chef du Canada » loue, à la Ville, une partie du lot 1 213 727 du cadastre du Québec, connu comme étant une partie du parc de l'Esplanade, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour la durée de ce bail par les autorités compétentes;

- 2° pour l'année 2008, un virement de fonds de 79 012,50 \$ incluant les taxes, du poste contingent de proximité au budget de fonctionnement de l'arrondissement La Cité (activité 7110200 - opération équipements en location);
- 3° le versement, à l'ordre du « Receveur général du Canada », d'un montant de 434 568,75 \$ incluant les taxes, dont un montant de 355 556,25 \$ à même la provision pour éventualités, pour la période du 1^{er} juin 2003 au 31 décembre 2007 et un montant de 79 012,50 \$ pour l'année 2008, à même le budget de l'arrondissement La Cité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1190 Abrogation de la résolution numéro 1998-10-0362 de l'ancienne Ville de Beauport - Appropriation d'un montant de 21 751,94 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'ancienne Ville de Beauport et d'un montant de 31 248,06 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport, pour la réalisation des jeux d'eau au parc Saint-David - A5LS2008-049 (CT-A5LS2008-049) — (Ra-1433)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 1998-10-0362, adoptée par le conseil de l'ancienne Ville de Beauport lors de sa séance du 5 octobre 1998, afin de réaffecter le montant de 21 751,94 \$ à l'aménagement de jeux d'eau au parc Saint-David;
- 2° d'approprier un montant de 21 751,94 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'ancienne Ville de Beauport et un montant de 31 248,06 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport, pour la réalisation des jeux d'eau au parc Saint-David.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux ainsi que le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la taxe spéciale et à la vignette*, R.V.Q. 1438

Monsieur le conseiller Richard Côté, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-1191 *Règlement sur la prévention des incendies*, R.V.Q 1207 - PI2008-005 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la prévention des incendies*, R.V.Q. 1207.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1192 *Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission scolaire de la Capitale pour l'agrandissement du gymnase de l'école de l'Accueil située dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1262 - A7LS2008-019 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission scolaire de la Capitale pour l'agrandissement du gymnase de l'école de l'Accueil située dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1262.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1193 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés manuels, R.V.Q. 1428 - FN2008-075 (Ra-1431)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés manuels*, R.V.Q. 1428.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1194 *Règlement sur l'acquisition d'un camion léger servant à la cueillette des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1430 - EM2008-008 (Ra-1431)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition d'un camion léger servant à la cueillette des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1430.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1195 *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1434 - IN2008-099 (Ra-1431)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame le conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la Ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1434.

L'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1434 est conditionnelle à l'abrogation de la résolution numéro CA-2008-0435.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CV-2008-1196 *Règlement sur la phase II de l'acquisition de contenants à matières résiduelles à deux voies pour les aires publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1435 - TP2008-057 (Ra-1431)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la phase II de l'acquisition de contenants à matières résiduelles à deux voies pour les aires publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1435.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1197 *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1437 - IN2008-102 (Ra-1431)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1437.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1198 *Règlement sur le versement d'une subvention à l'Université Laval pour le projet de construction du Super PEPS et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1446 - LS2008-049 (Ra-1432)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à l'Université Laval pour le projet de construction du Super PEPS et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1446.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, appuyé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 07, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Line Trudel
Assistante-greffière

Jean-Marie Laliberté
Vice-président

LT/lh